— Il est un peu tôt.
Je lui répondis :
— Il vaut mieux être en avance, s'il résistait, s'il fallait le porter?
Nous arrivâmes à la cellule de la troisième cour des bâtiments.
Lorsque je fus en présence de Tropmann, je lui dis :
— Votre pourvoi en cassation a été rejeté, le recours en grâce repoussé, le moment est venu ; du courage !
— Je n'ai pas peur ! murmura-t-il en courbant la tête d'un air farouche.
Je profitai de ce dernier effort de volonté chez ce criminel pour lui dire :
— Allons, vous n'avez pas failli à la première nouvelle, c'est bien ! Faites votre possible jusqu'au bout. Avouez, nommez-nous vos complices.
— Je ne puis les nommer ! murmura-t-il.

On lui enleva sa camisole de force, on lui passa les courroies, et le prêtre, tremblant d'émotion, dit les dernières prières.
La toilette terminée, on jeta un vêtement sur ses épaules presque nues. On lui demanda encore avant l'arrivée de l'exécuteur :
— Persistez-vous dans vos allégations?
— Parfaitement ! parfaitement !... balbutia-t-il à deux reprises différentes :

Alors l'exécuteur le tint par la courroie qui lui liait les mains.
L'aumônier marchait à sa droite, je me tenais à sa gauche, à une distance respectueuse, de façon à ne pas trahir le secret de la confession.
Il embrassa le prêtre à deux reprises : arrivé à la guillotine, j'entendis distinctement les dernières paroles prononcées à l'abbé :
— Ah ! dites bien à M.Claude que je persiste...
Il s'arrête, regarde l'échafaud :
Par un effort désespéré, plein de rage, il brise les entraves qui le gênent.
Pour la première fois en public, Tropmann donne des signes manifestes de terreur et de révolte.
On parvint non sans peine à l'étendre sur la bascule : il porte brusquement la tête et le corps du côté droit.
Ramené vers la demi-lune, il s'élance violemment en avant, cherche à y introduire l'épaule droite.
Par son agilité, par sa force extraordinaire, que seconde l'élasticité de son corps, il se cramponne, il *s'acharne* à la vie.
C'est une lutte épouvantable entre l'exécuteur et l'exécuté.
L'exécuteur le maintient de la main droite tandis que, de la gauche, il presse un ressort et fait tomber le couteau.
Avant l'expiation, Tropmann reparait tel qu'il a été sur le champ Langlois ; il mord la main du bourreau !
Quand la tête tombe, deux individus sortis on ne sait d'où, se précipitent sous l'échafaud.
Ils ramassent avec leur mouchoir le sang qui coule à travers les planches des bois de justice pour se répandre sur le pavé.
Lorsqu'un officier de paix s'élance sur les deux hommes, ils se sont enfuis.
Quels pouvaient être ces inconnus ?
Deux admirateurs de Tropmann.... Deux complices... peut-être.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Les prières publiques

Paris, 15 janvier, soir.

Les prières publiques prescrites par le paragraphe 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, pour la rentrée des Chambres, ont été dites aujourd'hui à midi, à l'église métropolitaine de Notre-Dame. La messe a été dite par M. le chanoine Guioux, en la présence du cardinal archevêque de Paris. Des détachements des 101e et 104e de ligne et du 7e dragons, sous le commandement du général Lecointe, gouverneur de Paris, faisaient le service d'honneur. Un certain nombre de membres des droites des deux Chambres figuraient dans l'assistance.

Marseille, 15 janviur.

Ce matin a eu lieu, à l'église Saint-Martin, la messe annuelle à l'occasion de la rentrée des Chambres. L'évêque lui-même a dit les prières publiques.
Assistaient à la cérémonie : le général Guyon-Vernier avec son état-major, le secrétaire général de la préfecture avec les conseillers, le président et les juges du tribunal civil, le procureur de la République, et les substituts, le président et les juges du tribunal de commerce, le commissaire général de la marine, le président et les membres de la Chambre de commerce, le juge de paix, les percepteurs, le commissaire central, le commissaire central, le commissaire de la sûreté, les commissaires de police. Il y avait un piquet d'honneur avec la musique du 40e de ligne.
Le préfet, qui était malade, le maire et le conseil municipal, n'assistaient pas à la cérémonie.

Bordeaux, 15 janvier.

Les prières publiques ont été dites ce matin à la cathédrale de Saint-André ; le cardinal Donnet officiait.
Le secrétaire général a remplacé le préfet absent ; on remarquait dans l'assistance M.Izoard, premier président de la cour, tous les présidents de chambre, le président du tribunal civil, presque tout le parquet, les généraux de Curten, Gallan et de nombreux officiers.

La fusion

Le nouveau groupe formé par la fusion de la Gauche et de l'Union républicaine prendra le nom : « Union démocratique. »

M. Gougeard à Cherbourg

L'agence Havas nous transmet les dépêches suivantes :

Cherbourg, 15 janvier.

Le ministre de la marine, accompagné de M. Lavieille, député, est arrivé ce matin à six heures. Il a été reçu par le préfet maritime, le général Fauchon, le sous préfet et le maire.
Le ministre est descendu à l'hôtel de Louvre.
L'aviso l'*Elan* a mouillé sur rade ce matin, venant de Dunkerque.

M. Gougeard à Cherbourg

Cherbourg, 15 janvier.

M. le ministre de la marine, accompagné de M. Gros, inspecteur général des ponts-et-chaussées, de MM. Burdel, chef du service technique des travaux hydrauliques de la marine, et Péphau, officier d'ordonnance, a visité aujourd'hui, à une heure, l'arsenal dans tous ses détails, en compagnie du préfet maritime et de M. Lavieille, député. Il a décidé qu'à partir de demain on ne fouillerait plus les ouvriers à la sortie des arsenaux.

Cherbourg, 15 janvier.

M. Gougeard, ministre de la marine dine ce soir chez M. Lavieille, député, qui a invité les autorités civiles, maritimes et militaires.

Cherbourg, 15 janvier.

Le Ministre de la marine a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à M. Odoul, médecin de la marine.
Le ministre a reçu le président et le Comité des marins en demi-solde.
Le soir, M. Gougeard s'est rendu au théâtre.

Le traité de commerce franco anglais

Londres, 15 janvier, soir.

Une dépêche du correspondent parisien du *Times*, que le télégraphe nous signalait hier, donne sur les négociations commerciales entre la France et l'Angleterre, les renseignements suivants :
« Les négociations relatives au traité de commerce continuent avec des chances sérieuses de succès. La question de principe n'est plus en discussion, et l'entente à établir ne porte plus que sur certaines classes de laines et de cotons. Un petit nombre seulement de ces classements à effectuer soulève des difficultés, et il y a toutes raisons de croire que, avec l'esprit de conciliation qui anime les deux cabinets, on trouvera des compromis qui permettront de signer le traité, sinon dans quelques jours, du moins presque certainement d'ici à trois semaines. Sir Charles Dilke repassera encore une fois le détroit, mais seulement pour signer le traité.
Ce résultat pouvait être prévu du moment que les hommes d'Etat de France et d'Angleterre admettaient que la question politique primait la question technique, et que des concessions mutuelles étaient nécessaires pour ne pas troubler des relations également importantes pour les deux pays.

Le traité de commerce franco-suisse

L'agence Havas reçoit de Berne, 14 janvier, les renseignements suivants sur les négociations relatives au traité de commerce franco-suisse :
« Les nouvelles reçues de M. le conseiller fédéral Droz, actuellement à Paris pour les négociations relatives au traité de commerce franco-suisse, font croire que les pourparlers ont pris une tournure favorable.
» Le Conseil fédéral se réunit ce matin pour prendre une résolution difficile. »

Le traité de commerce franco-italien

La *Gazetta d'Italia* confirmant les renseignements du *Diritto*, dit que le président de la Chambre italienne, d'accord avec le ministère, aurait décidé de ne pas mettre à l'ordre du jour des bureaux la discussion du traité de commerce franco-italien, avant que ce dernier n'ait été approuvé par le Sénat français.

La question romaine

Vienne, 15 janvier, soir.

Le *Fremdenblatt* constate que, jusqu'à présent, il n'y a eu aucune espèce d'échange de vues avec le cabinet de Vienne au sujet d'une modification éventuelle de la position internationale du pape et du rétablissemen du pouvoir temporel. Ni le Vatican, ni l'Allemagne, ni l'Italie, n'ont fait la moindre démarche pour soutenir le cabinet de Vienne à cet égard.

La béatification du vénérable Alphonse d'Orozco

Rome, 15 janvier.

La lecture du décret de béatification du vénérable Alphonse d'Orozco a eu lieu, à 10 heures, dans la salle où avaient eu lieu les canonisations du 8 décembre dernier
Les cardinaux, les prélats appartenant à la congrégation des rites, tous les archevêques, les évêques actuellement à Rome, les dignitaires de la cour papale et de l'ordre de Saint-Augustin dont le bienheureux Alphonse faisait partie, ainsi qu'un nombreux public étaient présents.
Selon l'usage, le pape n'a pas assisté à la cérémonie.

Rome, 15 janvier.

Vers quatre heures, le Pape précédé des membres du Sacré-Collège, de la haute prélature, de l'épiscopat, et des dignitaires de sa cour, est descendu de son appartement dans la salle où la béatification a été accomplie ce matin. Environ 800 personnes y étaient réunies, la duchesse de Madrid, et sa suite, entre autres, puis tout le corps diplomatique accrédité auprès du Pape, notamment l'ambassadeur d'Espagne occupant la place d'honneur comme compatriot du nouveau bienheureux Alphonse d'Oroze.
Le Pape a prié quelque temps devant l'Autel du bienheureux renfermant une partie de ses reliques.
Il a reçu ensuite, les postulateurs de la béatification qui lui ont offert selon l'usage, des remerciements et des présents. Le Pape a répondu quelques mots de circonstance. Aucune homélie, aucune allocution, n'a été prononcée.
Les façades des églises espagnoles de Rome étaient illuminées.

Discours du Trône prussien.

La session des Chambres prussiennes a été ouverte samedi à Berlin. M. de Puttkamer, ministre de l'intérieur et des cultes, a lu le discours du trône suivant :
« Sérénissimes, nobles et honorés messieurs des deux Chambres du Landtag.
« Sa Majesté l'empereur et roi a daigné me charger d'ouvrir en son nom le Landtag de la monarchie.
» La situation financière de l'Etat accuse une nouvelle amélioration comparativement à celle de l'année dernière. L'année budgétaire qui vient de finir a fourni un excédent de près de 29 millions de marks, provenant en majorité de l'administration des lignes de chemins de fer rachetés par l'Etat et les résultats de l'exploitation, comme aussi le produit des taxes fédérales, qui suit une progression constamment croissante, font espérer de nouveaux excédents pour l'année prochaine.
» Malgré les dépenses supplémentaires, parmi lesquelles l'élévation des contributions matriculaires, figure, au premier rang, le budget pour 1882-83 se présente sous des apparences plus favorables que pour les trois exercices précédents.
» Cette situation a permis de donner une large satisfaction aux besoins qui se sont manifestés dans presques toutes les branches de l'administration. Malgré cela, l'émission d'un emprunt d'un chiffre d'ailleurs modéré devra vous être proposé pour développer les intérêts économiques de l'Etat et principalement des sources de production.
» La loi d'empire sur les nouveaux droits de timbre est entrée en vigueur depuis notre dernière réunion : pour la première fois il y aura lieu de décider de l'emploi des revenus que cette source procurera au Trésor prussien. Un nouveau projet financier vous sera remis à cet effet.
» On soumettra de nouveau à vos délibérations les projets de loi qui n'ont pu être votés dans la session précédente et qui ont trait aux garanties relatives aux résultats économiques et financiers du système des chemins de fer de l'Etat.
» Le gouvernement est constamment préoccupé d'améliorer les voies navigables : témoin la demande de crédits nouveaux pour la continuation, conforme au plan, de la régularisation du cours des fleuves; un mémoire sur la régularisation du cours de plusieurs rivières navigables, et un mémoire sur la situation actuelle des projets relatifs aux canaux prussiens. Le gouvernement a l'espoir de pouvoir commencer sans retard la construction de la première grande section du canal du Rhin au Weser et à l'Elbe, destiné à relier les districts industriels du Rhin et de la West, halie avec les ports allemands de la mer du Nord. Il vous présentera à ce sujet, dans la session qui s'ouvre, un projet de loi.
» A la grande joie du gouvernement de Sa Majesté, il a été possible de rétablir dans plusieurs évêchés catholiques une administration régulière, de répondre à des besoins pressants sur le terrain des fonctions ecclésiastiques, de faciliter et d'étendre l'activité des congrégations hospitalières : au cours de la pacification des rapports entre l'Etat et l'Eglise, entreprise dans l'intérêt de la population catholique, il vous sera soumis un nouveau projet qui remettra en vigueur la loi du 14 juillet 1880, en tant que ses dispositions ont cessé d'être applicables à la fin de l'année 1881, et qui la complètera sur des points importants. Les relations amicales avec le chef actuel de l'Eglise catholique nous mettent en état de répondre à un besoin en rétablissant les rapports diplomatiques avec la curie romaine.
» On vous demandera les moyens nécessaires pour cela. Les projets d'organisation des cercles et des provinces de Hanovre qui vous seront soumis, manifestent la ferme volonté du gouvernement de terminer la réforme de l'administration commencée par la loi relative aux cercles, en date du 13 décembre 1872, continuée et développée par les lois d'organisation subséquentes, et de la terminer en l'étendant au territoire prussien tout entier, tout en tenant compte du besoin de révision de quelques-unes de ses dispositions que peuvent avoir révélé les expériences des dernières années.
» Messieurs, les deux Chambres du Landtag sont réunies probablement pour la dernière fois dans la période législative actuelle. Puissent vos délibérations, inspirées par un esprit de fidélité et de dévouement à la patrie, être bénies et favorables aux intérêts moraux et matériels du peuple.
» Au nom de Sa Majesté l'empereur et roi, je déclare ouvert le Landtag de la monarchie. »
A peu près 120 membres, presque tous conservateurs, assistaient à la cérémonie.
La Chambre des seigneurs a élu M. le duc de Ratibor président, et M. le comte d'Arnim-Boitzenbourg, premier vice-président. M. Beseler a été élu deuxième vice-président au second tour de scrutin par 38 voix contre 37 données à M. le comte de Bruehl.

Une union commerciale allemande.

Il est question de constituer à Berlin une Union commerciale allemande, motivée par le besoin d'avoir un centre de l'industrie allemande à l'étranger.
L'Allemagne, par suite de son excès de population, réclame un dérivatif à l'extérieur, mais toutes ses tentatives de colonisation sont restées jusqu'à présent sont résultat pratique.
L'Union commerciale ne poursuivrait pas, à proprement parler, un but de colonisation, mais elle aurait pour objet d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie, de servir d'intermédiaire pour le développement du commerce d'exportation en donnant en même temps plus d'extension au mouvement financier. Le terrain de son activité serait l'Asie-Mineure et la Turquie, et l'émigration même serait surtout dirigée vers ces pays.
Ce projet n'est pas encore complètement mûri, mais le gouvernement se montre déjà très sympathique à cet idée.

L'origine du rescrit royal prussien.

Une correspondance de Berlin adressée à la *Nouvelle Presse libre* donne les détails suivants sur l'origine du rescrit royal :
« On affirme, dit le correspondant, que le prince de Bismarck a soumis à l'empereur un projet d'ordonnance aux fonctionnaires, relativement à leur attitude dans les élections. L'empereur a d'abord refusé de signer cette pièce.
« Alors M. de Puttkamer a adressé une lettre au président de la Prusse orientale, lui reprochant les succès remportés dans sa province par les progressistes. M. de Horn, le président, répliqua assez peu poliment qu'il ne se savait coupable d'aucune faute.
« Cette réplique fut soumise à l'empereur qui en fut froissé dans ses idées de discipline militaire.
« A la même époque, M. Virchow prononça au Parlement allemand un discours très violent contre le ministère.
» Le prince de Bismarck représenta à l'empereur que la société était menacée si l'on permettait à un président de province et à un professeur, tous deux fonctionnaires, d'attaquer le gouvernement.
Là-dessus l'empereur demanda à M. de Horn sa démission, décora M. de Puttkamer et signa le rescrit, qui a causé en Allemagne et dans toute l'Europe l'émotion considérable que l'on sait.

Université tchèque à Prague

Vienne, 15 janvier, soir.

La commission d'enseignement de la Chambre des seigneurs a terminé la délibération sur le projet de loi relatif à la création d'une Université tchèque à Prague.
M. Unger a été nommé rapporteur. La commission a adhéré unanimement à la création d'une Université tchèque.
Toutefois, des divergences de sentiment se sont manifestées relativement au mode d'exécution. La majorité est pour une université tchèque complètement indépendante. La minorité est pour l'acceptation pure et simple de la décision prise par la Chambre basse.

Turquie et Egypte

D'après une dépêche de Constantinople, la Porte a télégraphié, le 12, à ses représentants de Londres, Paris, Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg, une note relative au dernier incident égyptien.
La Porte se plaint du procédé de la France et de l'Angleterre et de leur ingérence dans les affaires de l'Egypte, contrairement aux droits de suzeraineté du sultan.
Hier, le sultan a reçu lord Dufferin en audience privée : leur entretien a duré deux heures.

Petites nouvelles

Le général Wimpfen, ambassadeur d'Autriche à Rome, vient de donner en cette ville, un diner de gala auquel étaient invités MM. Depretis, Mancini, et les hauts dignitaires de la Cour.

—

Un accident s'est produit dernièrement dans une galerie du tunnel du Saint-Gothard.
Une mine ayant tardé à éclater, on crut que la mèche était éteinte. Plusieurs ouvriers s'en approchaient sans défiance, lorsque la détonation se fit entendre.
Un des ouvriers fut tué sur le coup ; trois autres tombèrent grièvement blessés. Parmi ces derniers se trouvait un vieux surveillant des travaux.

DERNIÈRE HEURE

M. Antonin Proust à l'Ecole de dessin

Paris, 16 janvier.

M. Antonin Proust, ministre des Arts, a présidé la distribution des prix de l'école de dessin de la Chambre syndicale des bijoutiers et y a prononcé un discours qui a été très-applaudi.

Le traité de commerce anglo-français

Le *Daily-Telegraph*, confirme le fait que le traité de commerce anglo-français sera prochainement signé.

Mort de M. Malausséna

Paris, 16 janvier.

M. Malausséna, ex-député des Alpes-Maritimes, est mort.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 16 Janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. GAUTHIER DE RUMILLY, DOYEN D'AGE.

BRUITS DE COULOIRS

La droite n'étant pas parvenue à s'entendre avec la gauche au sujet de la nomination du sixième secrétaire, votera pour M. Clément qui n'a pas été accepté par la majorité. Elle votera également pour M. de Larcy comme quatrième vice-président. Elle est décidée à s'abstenir pour l'élection du président.
La gauche votera pour M. Lizot ou M. de Losredon comme sixième vice-président.
A part cela, la nomination de l'ancien bureau ne donnera lieu à aucun malentendu.
On dit que M. Baragnon serait disposé à soutenir la révision intégrale.
M. Buffet et **M. d'Audiffret-Pasquier** parleront dans le même sens.
M. Bocher concluera à la restauration de la monarchie.
P. S. A la dernière heure nous recevons, de l'un de nos correspondants particuliers la dépêche suivante :

Paris, 16 janvier, 2 h. 40 soir.

On a fait courir, dans les couloirs, le bruit que MM. Buffet et Baragnon seraient partisans de la révision.
Je viens de leur parler.
Ce racontar est absolument faux.
On reconnait à l'unanimité, à la Chambre haute, que le scrutin de liste entrainerait fatalement la dissolution immédiate du Parlement et l'appel des électeurs.
On commente beaucoup l'article de M. John Lemoinne paru ce matin dans *Les Débats*.
Un membre des gauches déclare que MM. Léon Say et de Freycinet, repousseraient la révision si la Chambre ne votait pas aussi le scrutin de liste.

LA SÉANCE

A deux heures, **M. le Président** déclare la séance ouverte, et annonce que le scrutin, pour la nomination d'un président définitif est ouvert jusqu'à trois heures.
A trois heures cinq, le scrutin est ouvert pour l'élection de quatre vice-présidents.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 Janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont fort agités :
On dit que si le projet de révision proposé par M. Lockroy est repoussé, M. Naquet présentera un amendement au projet de révision de M. Gambetta, relativement au droit de dissolution des Chambres.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures.
M. Gambetta dépose un projet d'approbation des traités de commerce avec la Suède, la Norwège et le Portugal.
M. Brisson annonce que MM. Hérault et Sarrien donnent leur démission de secrétaire pour que la minorité de la Chambre puisse être représentée au bureau.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 16 janvier.

Ventes 450 b. Marché soutenu.

Liverpool, 16 janvier.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 16 janvier.

New-York, 12 »|».
Recettes 13,000 b.
New-Orléans low middling 85 1|2.
Savannah » » 82 »|»

BOURSE DE PARIS *(Service gouvernemental)*	14 JAN.	16 JAN.
3 0|0	84 40 »|»	84 00 »|»
3 0|0 amortissable	84 00 »|»	84 00 »|»
Amortissable nouveau	84 70 »|»	00 70 »|»
4 1|2 0|0	113 80 »|»	113 00 »|»
Emprunts 5 0|0	114 85 »|»	114 20 »|»

Dépêche communiquée par MM. NOULEZ, CANNISSIÉ et Cie

	14 JAN	16 JAN.
3 0|0	84 27	83 90
3 0|0 amortissable	83 90	83 75
3 0|0 amortissable nouveau	84 57	00 00
5 0|0	114 87	114 35
Banque de France	5750 00	5575 00
Banque d'Escompte	852 00	835 00
» Hypothécaire	000 00	600 00
» de Paris	1237 00	1205 00
Foncier Algérien	595 00	000 00
Foncier de France	1710 00	1625 00
Mobilier	710 00	695 00
Générale	830 00	820 00
Union	2800 00	2700 00
Suez	2700 00	2330 00
Unifiée	000 00	347 00
Italien	87 20	85 75
Russe 1877	00 00	60 00
Landerbank	00 00	975 00
Banque ottomane	825 00	780 00
Chemins espagnols	857 00	850 00
Chemins autrichiens	677 00	670 00
Lombards	210 00	300 00
Nord d'Espagne	660 00	615 00
Saragosse	512 00	525 00
Panama	550 00	547 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 14 JAN.	16 JAN.
3 0|0	84 40	84 00
3 0|0 amortissable	84 00	84 00
3 0|0 amortissable nouveau	84 50	00 00
4 1|0 0|0	113 80	00 00
5 0|0	114 85	114 20
Banque de France	5700 00	5660 00
Foncier	1709 00	1650 00
Crédit Général Français	780 00	785 00
Ce Fon. de France et d'Algérie	530 00	530 00
Mobilier Espagnol	865 00	855 00
Banque Ottomane	830 00	790 00
Est	760 00	761 00
Midi	1305 00	1295 00
Lyon	1745 00	1715 50
Nord	2230 00	2190 00
Orléans	1320 00	1290 00
Ouest	830 00	830 00
Gaz Parisien	1590 00	1590 00
Ce Générale Transatlantique	570 00	570 50
Suez	2710 00	2400 00
Omnibus	1940 00	1930 00
Panama	556 25	500 00
Florin or 4 0|0	80 50	80 50
Hongrois 6 0|0	101 50	101 00
Egypte 6 0|0	350 00	343 00
Italien 5 0|0	00 00	00 00
5 0|0 Russie 77	89 50	89 95
Turc	13 45	13 35

Voici un exemple de la différence d'activité d'une plante, suivant le climat où elle croit. Tout le monde connait le chanvre ou cannabis. En France, il n'a aucune propriété médicale ; à Bombay, ce même chanvre *(cannabis indica)* contient dans ses sommités un principe résineux, dont l'emploi dans les affections nerveuses des voies respiratoires a donné des guérisons constantes. M. Grimault a extrait le principe actif qu'il donne aux malades sous forme de CIGARETTES, dites INDIENNES. Il est reconnu que c'est aujourd'hui le plus puissant moyen de combattre l'*asthme*, l'*oppression*, les *suffocations*, l'*enrouement*, l'*extinction de voix*. 19743

LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

Au moment où les affaires foncières prennent un développement de plus en plus étendu, nous croyons utile de donner des renseignements précis sur la Société Foncière Lyonnaise.
Cette Société est au capital de 100 millions de francs, divisés en 200,000 actions de 500 fr. chaque, qui sont libérées de 250 fr. et au porteur.
Ces actions sont inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris et s'y négocient au comptant et à terme.
Ces titres se sont, pendant longtemps, presque exclusivement négociés dans la région lyonnaise. Mais, peu à peu, les opérations réalisées par cette Société, en France et à l'étranger, ses puissantes attaches, la haute situation et l'honorabilité de son administration, ont été connues de tout le monde.
Aussi ces actions commencent-elles déjà à attirer l'attention du marché de Paris.
Lorsque les rouages de la compagnie Foncière Lyonnaise et les affaires qu'elle traite journellement, seront bien compris du public, ses titres atteindront évidemment de très hauts cours.
L'exercice 1881 a donné d'excellents résultats ; les placements en immeubles combinés avec les emprunts contractés au Crédit foncier assurent un revenu permanent de près de 8 0|0 sur une somme de 25 millions. De plus les terrains loués avec promesse de vente constituent une réserve dès à présent certaine d'environ 3 millions, qui devient disponible au fur et à mesure de l'exécution des contrats d'ailleurs entièrement garantis.
Le bilan établi au 30 septembre 1881 constate que l'actif de la Compagnie Foncière Lyonnaise, qui était à la date du 30 avril 1881 de 78 millions, s'est élevé en six mois à 110 millions, soit une augmentation de 32 millions.
Bien mieux, d'importantes réalisations d'immeubles effectuées de septembre à décembre 1881, viennent d'assurer à la Compagnie un nouveau bénéfice d'environ 2,500,000 francs.
Tels sont à grands traits les caractères principaux de cette institution, qui a pris aujourd'hui une si grande place parmi les Sociétés foncières de notre pays.
Les actions de la Société Foncière Lyonnaise offrent donc à la fois les avantages d'un placement de premier ordre et des chances indiscutables de prompte plus-value. 19744

GARANTIE DE L'ÉTAT

COMPAGNIE AGRICOLE
DU
Dessèchement de Marais de Fos
ET DU
COLMATAGE DE LACRAU
(Bouches-du-Rhône)
Société anonyme en formation
AU CAPITAL DE **6,000,000** DE FRANCS
Divisé en 12,000 Actions de 500 fr.
Jouissance du 15 janvier 1882

Portant en dehors des dividendes, garantie de 4 0|0 de l'Etat, ainsi qu'il est dit ci-après.

(Statuts déposés chez Me DUFOUR, notaire)

L'Etat garantit à la Cie. pendant 50 ans, l'intérêt à **4.65** 0|0, amortissement compris, sur le capital-obligations, qui ne pourra pas excéder 24 millions. (*Loi du 9 août 1881*).
Sur ce capital, conformément à la loi de concession, *il est attribué aux actions un intérêt minimum immédiat de 4 0|0 par an, garanti par l'Etat* pendaut la période de mise en œuvre de la concession, soit pendant 18 années.
Le capital constitutif sera exclusivement affecté aux acquisitions de terrains.
La Compagnie a pour objet le dessèchement des marais situés le long du canal d'Arles à Bouc, ainsi que la concession pour 99 ans d'un canal dérivé de la Durance, devant servir au dessèchement desdits marais et au colmatage des terres en friche de la Crau.

ÉMISSION
De 12.000 actions de 500 francs
SUR LESQUELS ON VERSE:
50 fr. en souscrivant;
75 fr. à la répartition.

Les **375** fr. restants seront versés au fur et à mesure des besoins de la Société, après avis donné trois mois à l'avance.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
Le Samedi 21 janvier 1882

A PARIS : A la **Société de Dépôts et de Comptes courants**, 2, place de l'Opéra;
— A la **Société marseillaise** (succursale de Paris), 50, rue de la Chaussée-d'Antin ;
— A la **Caisse centrale du Travail et de l'Epargne (Banque Populaire)**, 28, avenue de l'Opéra ;
A MARSEILLE: A la **Société Marseillaise**;
A LYON: A la **Société Lyonnaise** ;
A SAINT-ÉTIENNE : A la **Société Stéphanoise** ;
A BORDEAUX ; A la **Société Bordelaise** ;
A NANCY : A la **Société Nancéienne** ;
A ROUEN : A la **Banque Rouennaise de dépôts.**

La cote officielle aux Bourses de PARIS, LYON et MARSEILLE sera demandée.
On enverra franco sur demande le prospectus détaillé et les rapports parlementaires. 4771—19745

REVUE DES SCIENCES

Faculté de sentir la lumière et de percevoir les couleurs. — Expérience tendant à démontrer que les animaux supérieurs ont seuls ce double privilége. — Les travaux de la Société helvétique des sciences naturelles sur les tremblements de terre du massif des Alpes.— Zône de propagation des secousses. — Obstacles opposés par les vallées fluviales, les grands lacs, les montagnes.— Statistique des tremblements de terre. — Etat perpétuel d'ébranlement de notre planète.— La fable du *Satyre et du Passant* au point de vue de la physique. — L'action de « souffler le froid et le chaud ». — Explication de ce fait paradoxal. — La lumière électrique dans ses rapports avec l'hygiène de la vue.

—

La faculté de sentir la lumière est l'apanage de tous les animaux, nous pourrions dire de tous les êtres vivants ; celle de percevoir les couleurs n'appartient qu'aux animaux élevés dans l'échelle zoologique. C'est ce que démontrent les récentes expériences de M. Merejkowsky sur les crustacés inférieurs et en particulier sur les larves des *Balanus*. Si l'on en place un grand nombre dans un vase complètement obscur, elles s'y dispersent de tous côtés, sans ordre et comme au hasard ; y laisse-t-on pénétrer, par une fente, de la lumière, on les voit se grouper dans la direction de cette fenêtre pour recevoir l'impression des effluves lumineux. Dans d'autres expériences on disposait deux fentes ; l'une laissait passer de la lumière blanche ordinaire, l'autre de la lumière diversement colorée : en rouge par la fuchsine, en jaune par le chromate de potasse, en vert par le sulfate de nickel, en bleu par le bleu de Naples, en violet par le violet de l'arme. On constatait alors que ces petits animaux se groupaient en nombre d'autant plus grand devant les ouvertures qu'elles étaient plus lumineuses ; le jaune, le vert, le *rouge-clair* les attiraient plus fortement que les nuances foncées ; mais ils accusaient toujours une préférence pour la lumière blanche, non pas à raison de sa nature complexe, mais simplement parce qu'elle était plus intense. Et ce qui prouve bien que c'est une question de luminosité et nullement de couleur, c'est ce fait que, si on laisse passer par les deux fentes une même lumière colorée, mais d'intensité inégale, ces larves se dirigent de préférence vers la plus forte. Ainsi donc, il est plus que probable que les animaux inférieurs ne sentent qu'une seule couleur dans ses variations d'intensité et que, comme le dit l'auteur de ces intéressantes expériences, tandis que nous percevons les couleurs comme couleurs, ils ne les perçoivent que comme lumière.

Il existe à la Société helvétique des sciences naturelles, une commission dite *sismologique* qui a pour mission, comme l'indique son nom, d'étudier toutes les particularités des tremblements de terre dans la région des Alpes, laquelle on le sait, est féconde en phénomènes de ce genre. Ils se sont manifestés toutefois avec une fréquence insolite depuis 1879. Le tremblement de terre du 30 décembre de cette année a été particulièrement remarquable par sa violence et l'étendue de son aire géographique. Les indications recueillies en divers points permettent de l'évaluer à 300 kilomètres de long sur 150 kilomètres de large. Les secousses ont offert cette particularité qu'elles ont ébranlé bien plus fortement la rive nord que la rive sud du lac Léman, ainsi que cela a été déjà constaté plusieurs fois. En évaluant le temps qui a séparé les secousses perçues à Genève de celui où elles ont été ressenties à Mélan (ces deux localités sont séparées par 37 kilomètres), on a pu fixer à 400 mètres par seconde la vitesse de l'onde d'ébranlement. Le 22 juillet 1881, se produit un tremblement considérable qui ébranle huit de nos départements et se fait sentir dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neufchâtel, de Soleure, de Bâle, d'Argovie, de Berne et du Valais. Ici encore la secousse n'a pas été simultanée ; elle s'est montrée à Allevard, à Genève et à Mélan à des heures différentes et qui ont permis de fixer sa vitesse à partir de son foyer central.

L'étude véritablement scientifique des tremblements de terre est encore à peine ébauchée et l'on ne peut qu'applaudir aux efforts qui sont tentés aujourd'hui pour déterminer les lois auxquelles obéissent ces phénomènes terrestres, en particulier leur extension, leur durée, les causes qui les propagent au loin ou qui les limitent. En ce qui concerne les tremblements de terre observés par les savants de Genève, le fait de l'obstacle apporté à leur propagation par la rencontre du lac Léman n'a rien d'insolite ; on sait, en effet, que les grandes vallées fluviatiles les arrêtent souvent, comme font aussi les montagnes élevées qui leur opposent quelquefois une digue infranchissable. Les tremblements de terre violents qui, en 1780 et en 1870, ont porté la terreur dans une partie de l'Italie ont montré cette influence préservatrice des chaînes de montagnes. Tandis en effet qu'un grand nombre de villes de la partie de la péninsule qui se trouve à l'orient des Apennins étaient violemment secouées, toute la partie occidentale restait dans un repos complet. De même aussi, il est d'observation que les Andes de l'Amérique du Sud limitent les tremblements de terre au Chili et au pérou, tandis que les pays situés à l'est de cette grande chaîne de montagnes sont presque complètement à l'abri de ce fléau. Les secousses quand elles se produisent, marchent parallèlement à ces arêtes colossales et ne les franchissent pas. Mais cela n'est vrai que des chaînes isolées et centrales qui marchent du Sud au Nord ; les massifs montagneux entassés sans ordre apparent comme l'est le pâté des Alpes, n'opposent qu'un obstacle relatif à cette propagation. C'est ainsi que le grand tremblement de terre de 1848 qui se fit sentir dans la plus grande partie de l'Allemagne sut très bien franchir les Alpes et eut son retentissement à Rome. Si les terrains qui environnent un foyer d'ébranlement étaient homogènes de nature, de structure et de consistance, la propagation de l'onde de secousse se ferait régulièrement et dans tous les sens à partir du centre d'impulsion ; mais il n'en est pas ainsi et le sens comme l'étendue des tremblements de terre ne peuvent en rien être prévus par la théorie, l'expérience seule fournit à ce sujet des données empiriques. Les tremblements de mer sont plus fréquents peut-être que les tremblements de terre, mais c'est à peine si la millième partie des premiers est enregistrée. Fuchs, pour donner une idée de l'instabilité de notre monde sublunaire, a relevé, de 1865 à 1873, c'est-à-dire dans une période de huit ans, 1.814 tremblements de terre, observés en 517 endroits différents, et l'Allemagne seule, quoique ce soit la partie du continent européen que ce fléau visite le moins souvent, en a enregistrée 94 pendant cette période. On peut hardiment doubler ce nombre en tenant compte des secousses qui se manifestent dans les points inhabités du globe, de sorte qu'en moyenne il y a près d'un tremblement de terre par jour. « Il n'y a donc point, remarque-t-il, de jour ni même d'heure sans tressaillements terrestres ; on peut même soutenir sans exagération que la terre est dons un état perpétuel d'ébranlement et de mouvement soit sur un point, soit sur un autre de sa surface. » Quel formidable mouvement intestin et combien l'antithèse du poète de antithèses : « *A six pieds tant de calme et tant de bruit à sa surface* » apparait peu fondée ! L'agitation, en réalité, est partout.

La Fontaine a fulminé dans sa jolie fable du *Satyre et du Passant* une énergique réprobation contre les gens dont la bouche souffre le froid et le chaud. C'est juste au point de vue moral et injuste au point de vue physique. Nous avons tous ce privilège et la façon dont nous soufflons produit ces deux mots opposés. Un correspondant de la *Gazette agricole* a tenu à avoir l'explication de cette singularité ; nous estimons qu'elle est très simple et en parfait accord avec les données de la physique. Voilà l'expérience très vulgaire qui constate l'aptitude que nous avons tous à souffler le froid et le chaud. Si, la bouche étant largement ouverte, on reçoit sur le dos de la main, placée à une distance de dix centimètres, la colonne d'air qui sort, par expiration, des profondeurs de la poitrine et qui y a pris une température de très peu inférieure à celle du sang, c'est-à-dire de 34 à 35° environ, on perçoit une sensation de chaleur humide. Fait-on la même expérience en rétrécissant l'orifice de la bouche par la contraction des lèvres, la sensation de chaleur est remplacée par celle de froid. Dans les deux cas, l'air vient de la même source, il a la même température et ce fait parait quasi paradoxal. Voilà l'explication plausible que l'on en peut en donner : Quand l'orifice par lequel s'échappe l'air vient à se rétrécir, la vitesse de la colonne aérienne qui sort de la bouche est accrue et sa force impulsive augmente ; les molécules gazeuses, qui la constituent, sont plus rapprochées les unes des autres ; à une petite distance de la bouche, elle s'affranchissent de la compression qui agissait sur elles, se diffusent dans l'air ambiant et la colonne d'air expire reprend le volume qu'elle aurait eu si on ne l'avait pas forcé à franchir un orifice étroit. Or, toute compression est cause de chaleur, toute dilatation est cause de froid. Il se produit, dans ce cas, ce phénomène que les physiciens connaissent sous le nom de *détente* et qui est une source de refroidissement, d'où la sensation de fraicheur que perçoit la main. Et cela est tellement vrai que si l'on fait l'expérience en fermant la bouche et en chassant l'air par les fosses nasales, on constate que l'impression perçue est, au point de vue de la température, intermédiaire entre celle que donne le souffle quand la bouche est ouverte et celle qu'on perçoit quand les lèvres sont rapprochées, comme pour siffler. Une troisième expérience consiste à fermer la bouche, à obturer une narine avec l'un des doigts et à diriger sur la main le souffle qui sort de l'autre narine : il semble froid parce que la colonne d'air chassée par un orifice étroit à son maximun de vitesse. L'instinct, qui devance la théorie, nous a, du reste, appris depuis longtemps à souffler à pleine bouche sur nos doigts quand nous avons l'onglée et à rapprocher les lèvres quand nous voulons attiédir un potage trop chaud. Savants et ignorants emploient le même procédé et avec la même efficacité ; seulement les premiers s'en rendent compte, ce qui est un gain réel. Le « satyre » de la fable s'était scandalisé à tort de ce paradoxe physique ; il est vrai qu'il le rapportait à l'habitude morale de souffler le froid et le chaud qui repose sur des causes plus complexes et dont l'énumération est heureusement en dehors de notre sujet.

Toutes les questions qui se rattachent à l'éclairage électrique offrent un intérêt croissant à mesure que les espérances de voir se généraliser les applications de cette lumière pour les usages domestiques approchent davantage de leur réalisation. M. Javal vient de lire, devant la Société de médecine publique, un intéressant mémoire sur la valeur de l'éclairage électrique, eu égard à l'hygiène de la vue. Ses conclusions sont : que les reproches adressés à cette lumière ne doivent pas lui être imputés, mais bien à la défectuosité des appareils qui la distribuent ; en second lieu, que ce mode d'éclairage devant faire abonder la lumière, là où elle est distribuée parcimonieusement, bien loin d'être offensif pour la vue lui viendra au contraire en aide et restreindra considérablement les cas de myopie, la pénurie de la lumière dispensée par l'éclairage à l'huile étant une des causes les plus ordinaire de cette infirmité visuelle. On peut d'ailleurs rendre à la lumière électrique par des verres convenablement colorés les rayons jaunes qui lui manquent et il ne parait pas douteux qu'on n'arrive à débarrasser cette lumière du tremblement incommode qu'elle présente et des modifications de couleur qu'elle subit à chaque instant. C'est affaire de procédé d'éclairage, et ces perfectionnements sont, sans nul doute, promis à un avenir prochain.

FONSSAGRIVES